

Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6672e séance

Mercredi 30 novembre 2011, à 16 heures
New York

Président :	M. Moraes Cabral	(Portugal)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Kota
	Allemagne	M. Eick
	Bosnie-Herzégovine	Mme Hodžić
	Brésil	M. Garcia
	Chine	M. Sun Xiaobo
	Colombie	M. Quintana
	États-Unis d'Amérique	M. Donegan
	Fédération de Russie	M Kravchenko
	France	Mme Le Fraper du Hellen
	Gabon	Mme Onanga
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Karanouh
	Nigéria	M. Onowu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Sheard

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)

Lettre datée du 18 novembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/726)

11-61407 (F)





La séance est reprise à 16 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à rappeler de nouveau à tous les intervenants qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener à bien ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M[me] Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier tout particulièrement le Portugal d'avoir organisé ce débat public. Comme la délégation portugaise l'a indiqué au cours du débat sur ce même thème en avril 2010 (voir S/PV.6300), les membres élus du Conseil de sécurité sont ceux qui ont toujours préconisé des réformes de ses méthodes de travail. La raison à en est peut-être que seuls les membres élus sont en mesure de comprendre l'importance que revêt la transparence, en particulier lorsque leur mandat de deux ans prend fin et qu'ils dépendent alors eux aussi des informations fournies par les nouveaux membres.

Nous saluons également les efforts déployés par le Japon à la tête du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure en 2009 et 2010, qui ont abouti à la note du Président 507 (S/2010/507), qui constitue une mise à jour des notes précédentes et à sa distribution ultérieure.

Nous devons reconnaître que ces dernières années, le Conseil de sécurité a amélioré ses méthodes de travail. Depuis l'adoption de la note 507, davantage de débats publics et de séances publiques ont été organisés, le contenu du rapport annuel du Conseil de sécurité et les consultations précédant son établissement se sont améliorés, et un plus grand nombre d'échanges ont eu lieu avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police.

Au vu de cette tendance, nous avons essayé, lors de la participation du Mexique aux travaux du Conseil de sécurité en tant que membre élu en 2009-2010, de recourir à des formes de réunions novatrices et de type participatif, comme les réunions organisées selon la formule Arria et les dialogues interactifs informels, afin d'entendre les vues des États et de la société civile sur les questions qui les concernent directement.

Malgré ces progrès, nous devons reconnaître que la mise en œuvre de ces nouvelles modalités a été irrégulière, dépendant souvent de la présidence du Conseil de sécurité à tel ou tel moment.

Afin de continuer d'accroître la transparence et l'efficacité du Conseil de sécurité et ses échanges avec le reste des membres, nous suggérons que le Groupe de travail informel sur la documentation envisage d'apporter les améliorations suivantes aux méthodes de travail du Conseil.

Premièrement, l'ordre de la liste des orateurs devrait être interverti lors des débats publics de façon que les membres du Conseil de sécurité interviennent à la fin afin qu'ils soient véritablement entendus et que leurs contributions soient intégrées aux résultats de ces réunions, en particulier quand une déclaration présidentielle est adoptée. Nous regrettons Monsieur le Président, que vous n'ayiez pas pu faire preuve d'innovation en la matière au cours du débat d'aujourd'hui, ce qui montre qu'il reste encore beaucoup à faire.

Deuxièmement, il faudrait faire en sorte que des consultations informelles ne soient organisées que lorsque cela est strictement nécessaire. Nous ne comprenons pas que des consultations informelles soient organisées aux fins de la présentation de rapports et d'interventions écrites qui pourraient très bien avoir lieu en public.

Troisièmement, nous devrions continuer d'inviter les présidents des formations par pays de la Commission de consolidation de la paix à participer aux débats qui portent sur des questions inscrites à leur ordre du jour. Cela pourrait aussi s'appliquer aux consultations informelles.

Quatrièmement, il faudrait continuer de renforcer la coopération du Conseil avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, en particulier en invitant les organisations pertinentes à participer aux séances publiques et privées du Conseil.

Cinquièmement, des mécanismes transparents devraient être établis pour désigner les présidents des organes subsidiaires. L'opacité qui prévaut actuellement n'est pas acceptable.

Sixièmement, il faudrait encourager les comités des sanctions à prendre en compte les opinions des États Membres concernés par les sanctions et à les intégrer dans leurs rapports au Conseil.

Septièmement, il conviendrait de développer les échanges entre le Conseil de sécurité et d'autres organes, particulièrement avec la Cinquième

Commission de l'Assemblée générale, lorsque des décisions ayant des incidences financières sont envisagées.

Huitièmement, il faudrait renforcer la transparence et la redevabilité en ce qui concerne l'établissement et le renouvellement des mandats des missions politiques spéciales ainsi que leur financement.

L'organisation même de ce débat montre que le Conseil est disposé à envisager d'apporter des améliorations à ses méthodes de travail. Nous espérons que les nombreuses idées qui ont été avancées aujourd'hui ne resteront pas lettre morte. Le meilleur moyen de l'éviter serait que le prochain Président du Groupe de travail informel sur la documentation présente un rapport aux États Membres sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées aujourd'hui.

Enfin, nous invitons les nouveaux membres du Conseil de sécurité à approuver ces recommandations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

M[me] Štiglic (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence portugaise d'avoir organisé ce débat public, d'avoir pris l'initiative d'examiner les méthodes de travail du Conseil de sécurité et d'évaluer l'application des mesures énoncées dans la note présidentielle révisée S/2010/507 de juillet 2010. Je souhaite également féliciter la Bosnie-Herzégovine pour sa présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et saluer le travail du Japon et sa contribution à l'élaboration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, notamment par l'entremise de son rôle moteur dans la rédaction de la note présidentielle publiée sous la cote S/2006/507 et de sa version révisée. La Slovénie se félicite également des initiatives prises par le groupe des cinq petits pays à cet égard, et les appuie.

La tenue d'un débat public sur cette importante question arrive à point nommé et à un moment opportun. L'un des aspects principaux de la réforme du Conseil de sécurité est la nécessité de continuer à adapter ses méthodes de travail. Et c'est un besoin qui rallie un large consensus. Il y a encore du travail à faire pour améliorer la transparence, l'inclusivité, la légitimité et la responsabilisation du Conseil pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales d'une manière effective et efficace. Ces dernières années, nous avons constaté des progrès dans la réalisation de ces objectifs. Il importe donc, dans le cadre de ces efforts, de renforcer l'interaction du Conseil avec l'ensemble des Membres de l'ONU.

Les Membres de l'ONU ont été confrontés à un nombre croissant de décisions prises par le Conseil de sécurité, lesquelles ont des conséquences financières, juridiques et de sécurité non négligeables pour l'ensemble des États Membres. C'est également pour cette raison que le Conseil doit faire montre d'une plus grande transparence et doit faire davantage participer les États non-membres aux processus de prises de décisions, et ce, sur une base plus régulière.

La tenue d'exposés et de débats publics reste particulièrement importante. Les Membres devraient pouvoir faire entendre leurs vues et, dans la mesure du possible, celles-ci devraient se refléter dans les résultats des débats. Il faudrait réfléchir à l'ordre de prise de parole des intervenants, tout en laissant un certain temps entre la séance et l'adoption d'un document final éventuel, ce qui montrerait que le Conseil est prêt à refléter les vues de l'ensemble des membres avant qu'une décision finale ne soit prise. La distribution des documents de réflexion aux délégations s'est avérée utile, car celles-ci peuvent ainsi bien préparer leurs interventions dans les débats.

Nous sommes favorables à un dialogue renforcé du Conseil avec les acteurs compétents, en particulier les parties directement touchées, concernées ou intéressées. Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de nouveaux types de séance, comme les séances organisées selon la formule Arria et les dialogues interactifs officieux, et appelons à une utilisation accrue de ce type de réunion. Il faut continuer à promouvoir l'interaction avec les acteurs non étatiques, les organisations non gouvernementales et la société civile.

Nous sommes favorables à un processus de consultations systématiques avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et avec le Secrétariat concernant les mandats de maintien de la paix. Nous saluons les mesures concrètes prises en vue d'établir une coopération plus étroite avec les présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix et une interaction avec les organisations régionales et sous-régionales, et de faire

un meilleur usage de l'Article 54 de la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons de la tenue de séances d'informations générales qui apportent une contribution importante à la prévention des conflits et aux systèmes d'alerte rapide. Nous sommes favorables à la tenue par le Secrétariat, les Représentants spéciaux et les Conseillers spéciaux du Secrétaire général de séances d'informations plus fréquentes et plus ouvertes sur les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil et sur les nouvelles préoccupations. Nous nous félicitons de l'utilisation des techniques disponibles qui permettent d'avoir des exposés en provenance directe du terrain et en temps réel. Nous considérons que les missions du Conseil sur le terrain constituent un outil précieux qui nous donne une perspective juste des réalités locales.

À notre avis, le Conseil de sécurité doit insister sur l'importance de l'état de droit dans son examen des questions inscrites à son ordre du jour. Il doit donc défendre et promouvoir le droit international et veiller à ce que les décisions du Conseil soient fermement ancrées dans ce corps de règle, y compris la Charte, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international pénal. Il faut accorder une attention particulière à la protection des civils et des groupes les plus vulnérables. Nous exhortons les membres permanents à s'abstenir d'exercer le droit de veto en cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations graves du droit international humanitaire. Nous pensons également qu'il faut continuer à explorer les moyens d'améliorer la transparence et les travaux des comités de sanctions.

Au fil des ans, nous avons vu le programme du Conseil de sécurité gagner en diversité; sa charge de travail s'est accrue et les questions dont il est saisi sont de plus en plus complexes. Nous croyons que la façon dont le Conseil de sécurité envisage d'améliorer ses méthodes de travail est liée en grande partie à la nécessité croissante d'affiner et d'améliorer ses travaux tout au long du cycle des conflits par un examen global de la prévention, y compris des nouvelles menaces, et du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix.

La Slovénie demeure convaincue que la réforme du Conseil de sécurité doit porter tout à la fois sur l'élargissement de sa composition et sur l'amélioration de ses méthodes de travail. Il est primordial, dans ce contexte, de veiller à ce qu'il continue d'évaluer régulièrement la façon dont ses pratiques correspondent aux objectifs énoncés dans la note présidentielle 507, et à ce qu'il continue de collecter de précieuses contributions de tous les Membres sur les façons d'améliorer encore ses méthodes de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la tenue de ce débat. Nous espérons que ce type de débat sera institutionnalisé par le Conseil. Je vais abréger ma déclaration et en distribuer une version complète.

L'Australie est, comme nous le sommes tous, favorable à un Conseil de sécurité plus représentatif du monde d'aujourd'hui et davantage à l'écoute. La réforme de la composition du Conseil est cruciale, de même, bien sûr, que l'amélioration de ses méthodes de travail. Les méthodes de travail d'une organisation peuvent être la clef de son efficacité. Nous avons déjà dit ici même que le Conseil se doit d'agir, à la base, dans un esprit de responsabilité active et de transparence systématique. Plus le Conseil travaille dans la transparence, plus il sera responsable; plus il partage l'information, plus il tient de consultations et plus il accepte de contributions, et plus il sera efficace.

Il y a eu des améliorations dans les méthodes de travail, ce dont nous nous félicitons, mais comme nous le savons, il reste beaucoup à faire. Je mentionnerai trois points.

Le premier a trait à la prévention des conflits. Face à l'évolution des défis en matière de sécurité que connaît notre planète, il est indispensable que le Conseil fasse un meilleur usage des outils dont il dispose déjà pour prévenir les conflits. À cette fin, il doit pouvoir agir en toutes connaissances de cause. Dans ce contexte, nous nous joignons à tous ceux qui se félicitent de la pratique consistant en la tenue périodique par le Département des affaires politiques de séances d'information axées sur les tours d'horizon et l'alerte rapide. Cette pratique doit être maintenue. Nous nous félicitons également de la volonté du Conseil d'examiner des questions thématiques complexes relatives à certains des problèmes les plus difficiles auxquels le monde est confronté. Le débat tenu récemment sur les changements climatiques et la sécurité a montré qu'existait la volonté de remédier aux problèmes qui affligent les petits États insulaires en particulier.

Bien entendu, le Conseil ne doit pas empiéter sur les prérogatives d'autres organes, mais évidemment, c'est à lui qu'incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous comprenons désormais que les défis lancés à cette responsabilité peuvent être complexes et sortir des normes traditionnelles. L'accès à des informations et à des analyses actualisées sur les nouveaux défis posés à la sécurité et l'examen de leurs conséquences sont d'une importance capitale pour le rôle préventif du Conseil.

Pour renforcer la capacité de prévention du Conseil, nous appuyons la proposition qui a été faite que le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives tienne régulièrement des séances d'information. Nous avons également encouragé le Conseil à envoyer une invitation permanente à la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et au Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Le deuxième point que je veux évoquer porte sur l'amélioration des consultations tenues avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Il s'agit là d'un mécanisme important permettant d'assurer que les mandats de maintien de la paix sont basés sur une connaissance des réalités sur le terrain, et que les attentes sont réalistes et bien comprises. Ces consultations sont également importantes pendant toute la durée d'une mission et lors de la planification de la transition. Les réunions consultatives doivent être structurées et prévues bien à l'avance. Nous saluons les initiatives adoptées dans la déclaration présidentielle du 26 août (S/PRST/2011/17) en vue d'améliorer ces processus. Les groupes spécifiques à une mission peuvent également jouer un rôle important pour le Conseil, à preuve le groupe sur le Timor-Leste, dont nous sommes membres.

Mon troisième point a trait à l'interaction entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. Si les progrès réalisés ont été positifs, il y a encore beaucoup à faire pour établir une relation plus dynamique et plus organique. Nous nous félicitons de la participation de la Commission et des présidents des formations pays aux séances du Conseil et aux dialogues officieux. Nous croyons que le Conseil peut faire plus pour puiser dans l'expertise de la Commission, notamment pendant le renouvellement des mandats des missions.

Nous approuvons une grande partie de ce qui a été dit par d'autres, notamment à propos de séances plus ouvertes; de plus d'information sur les travaux des comités de sanctions; de contacts accrus avec les organisations régionales et sous-régionales, telle l'Union africaine; de la tenue d'un plus grand nombre de séances selon la formule Arria et de dialogues officieux; d'une plus grande accessibilité des projets de résolution et des déclarations présidentielles aux non-membres dès le début de leur élaboration; et d'un renforcement de l'efficacité par le biais d'une meilleure utilisation de la technologie.

Bien entendu, l'efficacité du Conseil dépend également en partie de notre performance à nous, les non-membres. Nous devons tirer pleinement parti des occasions qui nous sont offertes; nous devons être actifs et dynamiques, mais surtout, nous devons avoir quelque chose à dire. Nous souhaiterions des réformes qui rendent les débats moins protocolaires et plus productifs. On pourrait notamment mieux tenir compte, dans les textes issus de ces séances et dans le rapport annuel du Conseil, des vues exprimées par les États non membres du Conseil. Nous saluons l'initiative prise par le Portugal lors de la séance tenue récemment sur les nouveaux défis à la paix et la sécurité (S/PV.6668), qui a permis aux personnalités qui ont fait des exposés de répondre aux observations des membres du Conseil.

Pour terminer, je dirai que nous avons ici une équation linéaire très simple. Plus de transparence et de consultations accroît l'efficacité et renforce la légitimité de cet organe aux yeux de tous les États Membres de notre Organisation. Cela renforce bien entendu le rôle prééminent joué par le Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Ulibarri (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Portugal et vous en particulier, Monsieur le Président, pour votre direction avisée et votre détermination à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, et pour l'organisation du présent débat.

Le Costa Rica s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Suisse au nom du groupe des cinq petits pays (S-5). Nous voudrions cependant formuler quelques idées et propositions supplémentaires, axées sur la transparence.

Dans une organisation représentative comme l'ONU, la transparence doit être un principe de base et une pratique permanente de tous ses organes, y compris le Conseil de sécurité. Nous savons que pour promouvoir la paix et la sécurité internationales de manière efficace, certains processus analytiques, délibératifs et décisionnels du Conseil doivent dans une certaine mesure rester confidentiels. Toutefois, une telle confidentialité doit être l'exception et non la règle. Au-delà de cela, il est essentiel de manifester une volonté sincère de partager toutes les informations non confidentielles, par des mécanismes de transparence et de diffusion systématique et en temps voulu d'informations facilement accessibles à tous les États Membres. Une plus grande transparence est non seulement une obligation mais permettra également de renforcer le sentiment que le Conseil est représentatif, d'accroître sa légitimité et de lui permettre de mettre à profit les contributions les plus pertinentes de tous les Membres de l'Organisation et d'accroître ainsi son efficacité.

Le Costa Rica reconnaît que suite à la publication de la note du Président du Conseil en juillet 2006 (S/2006/507) et de sa note plus récente de l'année dernière (S/2010/507), des progrès considérables ont été faits en matière de transparence. Dans la version écrite de la présente déclaration, nous soulignons les réalisations les plus importantes du Conseil, et je ne vais donc pas les répéter. Je tiens toutefois à ajouter que dans l'optique non gouvernementale, le site Web « Security Council Report » apporte une contribution absolument essentielle à un suivi éclairé, systématique et rigoureux des activités du Conseil.

Pour résumer, je pense que nous pouvons dire que les travaux du Conseil de sécurité sont plus transparents. Néanmoins, ces progrès sont insuffisants; ils n'ont pas été consolidés et la transparence n'est pas encore devenue la règle. Il y a donc des risques de paralysie ou de retour en arrière. Par exemple, si le nombre de séances publiques, ouvertes à tous les États Membres, a augmenté, celles-ci sont souvent précédées de séances privées durant lesquelles les décisions sont prises. Les rapports des présidents successifs évaluant les travaux réalisés durant le mois où ils assurent la présidence sont trop rares. Le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale, en raison de sa longueur, d'un manque de synthèse et d'une absence totale d'analyse n'est que très rarement éclairant et n'est pas publié suffisamment de temps avant le débat dont il fait l'objet. Les rapports spécifiques, prévus par la Charte, sur des questions particulièrement importantes, manquent terriblement.

Compte tenu de ces considérations et d'autres encore, je voudrais terminer par quelques remarques précises. Nombre d'entre elles sont présentées en annexe au projet de résolution soumis à consultation par le groupe des cinq petits pays et que le Costa Rica considère particulièrement importantes. Elles sont énumérées dans la version écrite de ma déclaration et j'évoquerai simplement, à titre d'exemple, la nécessité de publier régulièrement des rapports évaluant les travaux du Conseil à la fin de chaque présidence; l'organisation de consultations plus fréquente et plus approfondies avec les États Membres intéressés dans le cadre du processus d'élaboration et de rédaction des résolutions et d'autres textes du Conseil; l'information en temps voulu des États Membres sur le déploiement et l'évaluation finale des missions mandatées par le Conseil, y compris les aspects budgétaires; l'augmentation du nombre de débats publics sur des questions de fond; et une attitude plus ouverte à l'égard des contributions extérieures.

Cinq ans après la publication de la note du Président du Conseil de sécurité 507, le Conseil se trouve à un tournant en ce qui concerne la transparence de ses travaux et ses méthodes de travail en général. Le Conseil peut soit redynamiser ses travaux et trouver un nouvel élan pour consolider les acquis obtenus jusqu'à présent et continuer d'apporter les améliorations encore nécessaires, soit faire preuve d'immobilisme et régresser, ce qui nuira à la fois à son efficacité et à sa légitimité. Nous savons tous que seule la première solution est la bonne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Luxembourg.

M[me] Lucas (Luxembourg) : Nous félicitons vivement la présidence portugaise du Conseil d'avoir organisé ce débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous saluons sa détermination à faire avancer la réflexion pour une plus grande efficacité, une transparence accrue et une interaction renforcée du Conseil avec les États non membres. Je tiens à féliciter également la Bosnie-Herzégovine pour le travail réalisé sous sa présidence par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure au cours de l'année écoulée.

Depuis le dernier débat public sur ce sujet en avril 2010 (voir S/PV.6300), le Conseil de sécurité a continué d'appliquer nombre des éléments contenus

dans la note 507 du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507), et nous l'en félicitons. Nous encourageons le Conseil à poursuivre dans cette voie, pour, entre autres, ancrer davantage dans la pratique du Conseil de nouvelles formules de dialogue informel avec les États non membres du Conseil et les parties par des situations à l'ordre du jour du Conseil; profiter plus régulièrement de la formule Arria pour renforcer l'interaction du Conseil avec la société civile et les organisations non gouvernementales dont l'analyse et l'expérience de terrain peuvent avoir une pertinence particulière pour les délibérations du Conseil; organiser un nombre conséquent de séances publiques du Conseil pour garantir la transparence immédiate des délibérations du Conseil vis-à-vis des États non membres et de la communauté internationale au sens large; améliorer la transparence des délibérations des organes subsidiaires du Conseil, et notamment des Comités de sanctions, et encourager les Présidents de ces comités à saisir toutes les occasions de solliciter les vues des États non membres s'intéressant activement à leurs domaines d'activité et de les informer des travaux en cours; intensifier, enfin, les relations avec les organisations régionales et sous-régionales sur des questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales, pour bénéficier davantage de l'expertise particulière de ces organisations.

Nous saluons également des initiatives visant à mieux préparer le Conseil de sécurité à réagir à de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales, et notamment la pratique, initiée par le Royaume-Uni, d'inviter le Département des affaires politiques à présenter au Conseil des sujets qui méritent son attention en raison de leur potentiel déstabilisateur. Le Luxembourg suit aussi avec beaucoup d'intérêt les travaux du groupe des cinq petits pays (S-5), qui a mis en avant des propositions concrètes pour améliorer encore les méthodes de travail du Conseil, propositions que nous partageons largement.

Je voudrais évoquer un sujet qui me tient particulièrement à cœur en ma capacité de Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix : la nécessité d'intensifier encore les relations entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Le cas de la Guinée est particulier en ce sens que la Guinée est le seul pays à l'ordre du jour de la Commission qui ne figure pas en même temps à l'ordre du jour du Conseil. L'accompagnement de la Guinée par la Commission de consolidation de la paix, qui vise à stabiliser la paix et à enraciner la démocratie en Guinée, est néanmoins pertinent pour les travaux du Conseil.

Au-delà des situations spécifiques des pays qui sont à l'ordre du jour à la fois du Conseil et de la Commission, l'expérience et l'expertise de la Commission peuvent être utiles au Conseil, que ce soit sur les questions du lien entre le maintien et la consolidation de la paix et la transition à travers les différentes phases post-conflit, dans la préparation d'élections dans les pays en situation de fragilité ou encore sur des sujets de pertinence régionale comme la lutte contre la criminalité transnationale et le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest.

La Commission de consolidation de la paix peut également fournir une perspective intégrée et holistique sur l'interdépendance entre la sécurité et le développement, sujet sur lequel le Conseil s'est penché le 11 février dernier à l'initiative du Brésil (voir S/PV.6479), et peut aider à ne pas perdre de vue la nécessité absolue d'améliorer la situation socioéconomique d'un pays dans la phase post-conflit pour lui permettre une stabilisation durable.

Le Luxembourg, État Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, n'a encore jamais été membre du Conseil de sécurité, et nous sommes donc particulièrement attentifs à l'interaction entre les membres du Conseil et les États non membres et entre le Conseil et les autres organes principaux de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Mais l'amélioration continue de l'efficacité des travaux du Conseil nous intéresse tous, nous qui avons souscrit à la Charte, dont l'Article 24 stipule que le Conseil agit au nom de tous les États Membres pour assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il en va de notre crédibilité et de celle de notre Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède. Je vais prononcer une version abrégée de la déclaration distribuée dans la salle.

Les méthodes de travail du Conseil de sécurité se sont considérablement améliorées ces dernières années. Nous soulignons la nécessité d'organiser des réunions

d'information régulières à l'intention des États non membres du Conseil. La tenue de séances récapitulatives interactives à la fin de chaque présidence permettrait d'améliorer le partage de l'information et d'accroître l'ouverture. La présidence brésilienne a organisé une telle séance, ce dont nous la remercions. Nous encourageons les autres membres du Conseil à envisager d'organiser des réunions d'information similaires à l'avenir.

L'atelier annuel organisé par la Finlande vise à donner aux nouveaux membres du Conseil une idée précise des pratiques, procédures et méthodes de travail du Conseil pour leur permettre de se mettre immédiatement au diapason. Ces ateliers bénéficient également à l'ensemble des États Membres, puisque les rapports dont ils font l'objet sont publiés en tant que documents officiels du Conseil.

Le rapport du Conseil de sécurité est une autre initiative qui a grandement contribué à améliorer le partage de l'information et à accroître l'ouverture des travaux du Conseil.

L'efficacité des travaux du Conseil est extrêmement importante. Les conflits modernes sont plus complexes, et l'ordre du jour du Conseil est de plus en plus chargé. Il est possible d'améliorer la qualité des débats publics en veillant à ce que les documents adoptés à leur issue reflètent les vues de tous les pays qui y ont participé. Les documents de réflexion peuvent orienter les débats vers les questions au sujet desquelles le Conseil souhaite consulter l'ensemble des États Membres.

Dernièrement, le Conseil a eu de plus en plus souvent recours à la visioconférence pour entendre des exposés présentés depuis le terrain. C'est une évolution positive, et nous encourageons le Conseil à continuer de développer cette pratique.

Le Conseil devrait resserrer sa coopération avec les autres organes de l'ONU. En outre, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police devraient participer davantage à toutes les étapes de la prise de décisions relatives aux opérations de maintien de la paix.

Le Conseil doit continuer de rechercher activement des moyens de renforcer ses capacités en matière de prévention des conflits et de règlement des conflits prolongés inscrits à son ordre du jour. Une coopération fructueuse avec la Commission de consolidation de la paix et les organisations partenaires, notamment les organisations régionales et sous-régionales, les institutions de Bretton Woods et autres, est essentielle à la réussite de cette entreprise.

Le Conseil a réalisé des progrès notables dans la manière dont il aborde les questions transversales, notamment celle des femmes, la paix et la sécurité. Il devrait désormais établir un lien systématique entre la situation dans un pays donné et les thèmes horizontaux, mais également assurer le suivi des demandes d'informations thématiques lorsqu'il est saisi de rapports portant sur la situation dans un pays donné.

Les pays nordiques saluent les progrès importants accomplis pour renforcer la garantie de procédure régulière en matière d'inscription sur la Liste du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, ou de radiation de celle-ci. Nous nous félicitons du renouvellement du mandat du Médiateur. Nous recommandons l'application de procédures équitables et transparentes à tous les régimes de sanctions.

Nous engageons le Conseil à continuer d'avancer sur la voie de la réforme et à organiser des débats publics annuels sur cette question. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance que revêt la note du Président publiée sous la cote S/2010/507 et demandons instamment au Conseil de mettre pleinement en œuvre les innovations qu'elle contient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) : De prime abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat sur les méthodes de travail du Conseil, débat avec lequel vous avez tenu à clôturer une présidence portugaise riche et intense du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

Personne ne peut nier l'amélioration progressive de l'interaction du Conseil de sécurité avec les États non membres et d'autres acteurs internationaux et régionaux, ainsi que la masse d'informations disponibles au sujet de ses travaux et qui sont sans commune mesure avec la situation antérieure. Ce résultat est imputable à, premièrement, la volonté du Conseil d'imprégner ses travaux de davantage d'ouverture, de transparence et d'interaction; deuxièmement, l'intérêt grandissant et légitime des pays non membres, qui souhaitent être informés des activités du Conseil et des décisions qu'il prend au

nom de la communauté internationale, et y être associés; troisièmement, les progrès réalisés en termes de nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui ont fait que la circulation de l'information est devenue plus rapide, plus facile et plus accessible.

D'année en année, le Conseil a été amené à examiner de nouvelles situations et à faire face à de multiples défis qui impactent directement sur la paix et la sécurité internationales. Ainsi, le Conseil a commencé à faire face à des défis d'un ordre, d'une taille et d'une nature nettement distincts des conflits interétatiques traditionnels, notamment le terrorisme international, les conflits internes, les armes de destruction massive et le crime organisé transfrontalier. L'impact potentiel de ces défis sur l'ensemble de la communauté internationale a fait que l'intérêt des États non membres du Conseil pour les travaux de celui-ci n'a pas cessé d'augmenter.

Devant cet intérêt croissant, le Conseil a entrepris des efforts louables pour renforcer l'efficacité de ses travaux, la transparence de ses actions et l'effectivité de son interaction avec les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'adoption par le Conseil, sous l'impulsion du Japon, de la note publiée sous la cote S/2010/507 et de la panoplie de mesures qu'elle contient témoigne de cette volonté. Cet effort mérite d'être poursuivi et développé. À cet égard, ma délégation souhaite faire les commentaires suivants.

Premièrement, le recours croissant du Conseil aux séances publiques et aux débats interactifs constitue une tendance globalement positive. En même temps, le Conseil doit disposer de la latitude nécessaire pour décider du format des réunions en fonction de la sensibilité des questions et d'une évaluation objective de l'impact d'un tel format sur leur considération par le Conseil.

Deuxièmement, la pratique de tenir des séances d'information sur le programme de travail du mois par le Président du Conseil au profit des non-membres permet à ces derniers d'interagir directement avec la présidence du Conseil. Il convient de maintenir et de renforcer cette pratique.

Troisièmement, les consultations avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police sont importantes et répondent aussi bien à une demande pressante de ces pays qu'à une exigence d'efficacité. Il est important de tirer profit de l'expérience et de l'expertise de ces États dans les différentes étapes de conception et de mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix.

Quatrièmement, étant donné que le maintien de la paix demeure l'activité principale du Conseil, il est important de tirer le meilleur profit possible du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et de l'inciter à renforcer sa concertation avec les pays fournisseurs de troupes et avec le Secrétariat.

Cinquièmement, l'interaction du Conseil avec les organisations régionales et sous-régionales constitue une valeur ajoutée pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil a fait à cet égard des efforts importants pour la renforcer durant ces dernières années.

Sixièmement, tout en nous réjouissant de la multiplication des débats thématiques publics, nous considérons que ces thèmes doivent être ciblés et que les vues des pays non membres doivent être prises en considération.

Septièmement, le Conseil associe à ses débats de manière de plus en plus régulière la Commission de consolidation de la paix et les formations spécifiques par pays. Il est important de renforcer cette pratique, car non seulement la consolidation de la paix figure dans les mandats des missions de paix, mais elle constitue également un élément de prévention des conflits, en permettant d'éviter la rechute dans la violence.

Huitièmement, tout doit être mis en œuvre pour développer la diplomatie préventive, et nous nous réjouissons que récemment cette thématique ait gagné en actualité aussi bien au Conseil qu'en dehors du Conseil. Durant son mandat au Conseil, ma délégation œuvrera de concert avec les autres membres à renforcer l'action du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits, particulièrement en Afrique.

Neuvièmement, s'agissant du rapport annuel que le Conseil présente à l'Assemblée générale, de nettes améliorations ont été enregistrées, afin d'en rendre le contenu plus substantiel et plus analytique. Nous encourageons à poursuivre cette amélioration, mais en même temps nous saluons la pratique établie depuis quatre années et consistant, pour la présidence du Conseil, à solliciter les points de vues des membres de l'Organisation des Nations Unies bien avant l'établissement de ce rapport.

Mon dixième et avant-dernier point porte sur les rapports d'évaluation mensuels des présidents du

Conseil : accessibles à tous les membres de l'Organisation des Nations Unies, ils sont un moyen d'information précieux sur les travaux du Conseil. Il convient de consolider la pratique qui consiste à présenter ces rapports juste après la fin des présidences, afin qu'ils gardent toute leur pertinence et leur actualité.

Mon dernier point concerne le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, qui joue un rôle crucial pour l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Il est souhaitable qu'il renforce son interaction avec les pays non membres et procède à une évaluation de la mise en œuvre de la note S/2010/507 et des ajouts possibles qu'il conviendrait d'y inclure, en tenant compte des vues de l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies.

Dans cette quête d'une constante amélioration des méthodes de travail du Conseil, ma délégation estime nécessaire d'allier à la fois les exigences d'une action rapide et efficace pour maintenir la paix et la sécurité internationales, et l'appui de la communauté internationale aux mesures prises. C'est là une tâche difficile qu'il importe d'entreprendre avec pragmatisme et ouverture d'esprit, ainsi qu'avec la conscience que le Conseil agit au nom de l'ensemble de la communauté internationale.

J'ai commencé par des remerciements à l'égard de la présidence portugaise. Je voudrais conclure sur une note un peu personnelle, pour vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, pour le tact, l'efficacité et l'aisance avec lesquels vous avez géré les travaux du Conseil pendant le mois de novembre. Tout un exemple pour un nouveau membre qui s'apprête à rejoindre le Conseil dès l'année prochaine.

Le Président : Je remercie beaucoup l'Ambassadeur du Maroc pour ses paroles si aimables, sans doute exagérées par l'amitié.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Oyarzun (Espagne) (parle en espagnol) : Avant d'entrer en matière, c'est-à-dire d'examiner l'état de la mise en œuvre de la note du Président publiée sous la cote S/2010/507 sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, il me semble qu'un triple remerciement s'impose, en toute justice. En premier lieu, nous remercions le Portugal d'avoir pris l'initiative d'organiser ce nouveau débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, ainsi que du magnifique document de réflexion (S/2011/726) qu'il a distribué. Nous savons gré au Conseil de l'occasion qui nous est donnée de nous prononcer sur un sujet de grande importance pour nous tous. Nos remerciements, enfin, vont également à la Belgique et au Japon, qui ont eux aussi profité de leur présidence respective du Conseil pour organiser des débats publics de ce type.

Nous sommes pleinement conscients des difficultés et nous savons qu'organiser des débats publics sur cette question n'est pas facile et qu'il faut vaincre certaines résistances. Mais cela vaut la peine. Il se peut que les méthodes de travail du Conseil de sécurité ne soient pas la question de l'ordre du jour international qui suscite le plus d'intérêt actuellement, mais personne ne peut nier qu'elle reste d'une actualité constante pour nous tous dans nos activités quotidiennes à l'ONU.

Deuxièmement, nos remerciements s'adressent au Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et plus particulièrement les quatre pays qui l'ont présidé depuis 2006 : le Japon, à trois différentes reprises, la Slovaquie, le Panama et la Bosnie-Herzégovine. Nous devons à leur excellent travail l'événement qu'a représenté la note du Président de 2006 (S/2006/507) et, plus récemment, la note du Président de 2010, qui en est une version actualisée. Au Japon nous devons, en outre, la dernière mise à jour du manuel sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, en décembre 2010.

Troisièmement, nous devons reconnaître le rôle important joué à ce sujet par le groupe des cinq petits pays (S-5), à savoir le Costa Rica, la Jordanie, le Liechtenstein, Singapour et la Suisse, avec, premièrement, la présentation en mars 2006 d'un projet de résolution contenant une liste de mesures dont l'application était soumise à l'examen du Conseil, et, plus récemment, la présentation, au mois de mars, d'un projet de résolution contenant des mesures supplémentaires, qui a été révisé en juin. La contribution continue des pays du S-5 sur ce plan est tout simplement extraordinaire.

Les membres du Conseil de sécurité se sont engagés à appliquer les mesures énoncées dans la note 507. Certaines sont bien appliquées. C'est le cas, par exemple, des mesures relatives au programme de travail mensuel du Conseil, comme la publication des premières prévisions, les séances d'information de la

présidence entrante et l'actualisation périodique du programme de travail.

D'autres mesures pourraient être mieux appliquées et de façon plus cohérente, comme, par exemple, celles qui sont énoncées au paragraphe 28 sur les débats publics, au paragraphe 44, sur les projets de résolution et de déclaration présidentielle ou de déclaration à la presse, et enfin, au paragraphe 59, sur les dialogues informels ou interactifs et au paragraphe 65, sur la fameuse formule Arria.

Nous convenons avec le groupe S-5 qu'il faut continuer d'actualiser et d'étoffer la note 507 par des mesures supplémentaires. Son récent projet de résolution sur les méthodes de travail, qu'il nous a présenté dans sa lettre du 25 mars, contient une liste de mesures qui peut nous servir de guide. L'Espagne en appuie un certain nombre, plus précisément les trois suivantes : les séances d'information de la présidence sortante au sujet de l'exécution de son programme de travail, la mise sur pied d'un groupe de travail sur les enseignements tirés, chargé d'analyser le degré d'application des résolutions et de proposer des mécanismes pour améliorer cette application, et enfin, l'ajout d'une rubrique spécifique portant sur la mise en œuvre des méthodes de travail du Conseil de sécurité dans le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale.

Nous voudrions, pour notre part, ajouter une mesure supplémentaire qui ne figure pas sur la liste du groupe S-5. Nous considérons qu'il est utile de disposer d'informations actualisées sur la composition des différents groupes chargés de la rédaction des premiers projets de résolution et de veiller, dans la mesure du possible, à ce que ces projets soient distribués avant d'être examinés par les membres du Conseil en consultations plénières informelles. Je sais qu'il s'agit d'une proposition ambitieuse, mais qui, si nous parvenons à la mettre dans une certaine mesure en pratique, fera indubitablement gagner en transparence les travaux du Conseil.

C'est un fait que la note 507 ne contient pas de mesures spécifiques concernant le veto. On trouve, en revanche, des mesures à cet égard sur la liste du groupe S-5. Ma délégation est favorable à ce que ces mesures soient ajoutées aux futures versions actualisées de la note. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que les membres permanents du Conseil s'engagent à les appliquer, à commencer par celles qui bénéficient du soutien de l'immense majorité des États Membres. C'est le cas par exemple des deux mesures suivantes, qui visent à limiter l'utilisation du droit de veto : d'une part, l'explication des raisons de son utilisation, équivalente à une explication de vote; et d'autre part, le non-recours au veto dans les cas de génocide, de nettoyage ethnique, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il ne s'agit pas d'une obligation de résultat, mais, à tout le moins, d'une obligation de comportement.

En conclusion, nous pensons qu'il faut poursuivre sur la lancée actuelle afin de poursuivre la réforme des méthodes de travail du Conseil. Nous sommes partisans de la tenue de débats publics périodiques, par exemple tous les deux ans, comme l'a également proposé l'Australie. De même, nous sommes favorables à une actualisation périodique de la note 507 du Président, peut-être tous les quatre ans. Nous voulons croire que les membres du Conseil, permanents et non-permanents, s'engageront à examiner et, à terme, à appliquer les nouvelles mesures pratiques à l'issue du débat public d'aujourd'hui.

Par ailleurs, nous pensons que tous les États Membres ont l'obligation de contribuer à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité pour le rendre plus transparent, plus inclusif, et également plus efficace et efficient. J'aimerais, Monsieur le Président, terminer mon intervention en vous félicitant, dans le sillage de l'Ambassadeur du Maroc, pour l'excellent travail réalisé par votre présidence pendant le mois de novembre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : En premier lieu, ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens de nouveau à vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière dont vous présidez le Conseil de sécurité ce mois-ci, et de l'organisation de cet important débat consacré à l'examen de l'évolution de la mise en œuvre des mesures énoncées dans la Note du Président du Conseil de sécurité figurant dans le document S/2010/507, daté de juillet 2010. Ces mesures ont été proposées dans le but d'optimiser l'efficacité des méthodes de travail du Conseil, et de leur donner plus de transparence, ce à quoi aspirent tous les États Membres de l'ONU, conformément aux principes de la Charte relatifs aux mandats et

prérogatives du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je saisis cette occasion pour féliciter une fois de plus l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo, qui s'apprêtent à siéger au Conseil pour les deux prochaines années, en leur qualité de nouveaux membres non permanents. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs travaux comme dans les délibérations du Conseil.

À notre avis, la réforme des méthodes de travail du Conseil est une composante majeure de la réforme globale. La réforme du Conseil de sécurité permettra de garantir une représentation géographique équitable de tous les continents, à commencer par l'Afrique, qui regroupe 54 pays. Il convient de rappeler que 67 % environ des points de l'ordre du jour du Conseil concernent l'Afrique.

Étant donné que la séance d'aujourd'hui porte spécifiquement sur les questions de procédure qui s'imposent pour améliorer les capacités du Conseil, nous voudrions mettre en exergue certains des éléments du Document final de la seizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est déroulée à Bali au mois de mai (voir S/2011/407, annexe I). Ce document porte, notamment, sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et la mise en œuvre des mesures énoncées dans la note 507 du Président du Conseil de sécurité, en particulier la publication du programme quotidien des délibérations du Conseil dans le *Journal des Nations Unies*, et sa mise à la disposition de tous. En outre, le programme de travail mensuel doit être distribué au début de chaque mois pour que tous les États Membres puissent l'examiner. À ce propos, nous nous félicitons des efforts déployés par certains États Membres, lorsqu'ils président le Conseil, afin d'informer tous les États Membres du programme de travail, en leur communiquant de façon transparente et objective les points inscrits à l'ordre du jour mensuel du Conseil.

S'agissant des exposés et des informations présentés par les représentants du Secrétariat et des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, nous demandons à ce que le texte des exposés faits lors des séances d'information soit distribué à tous les pays. Des copies des diapositives et autres documents visuels qui sont parfois utilisés au cours des séances d'information doivent également être distribuées.

Les documents du Conseil, en particulier les rapports du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix, doivent être distribués à l'avance, avant qu'ils soient examinés par le Conseil, et ce dans toutes les langues officielles de l'ONU. Très souvent, une version du rapport est distribuée aux seuls membres du Conseil, et n'est pas distribuée comme document officiel à tous les États membres avant le jour de la séance, voire dans certains cas après.

En ce qui concerne le format des séances, nous sommes conscients que le nombre de séances et de débats publics augmente de jour en jour. Cependant, nous convenons tous que la plupart des séances du Conseil comprennent des consultations à huis clos, auxquelles seuls participent les membres du Conseil, certains représentants du Secrétariat et d'autres membres du personnel. Or il conviendrait, dans un souci d'objectivité et de transparence, d'autoriser chaque pays concerné par les consultations en question à participer à ces consultations. Nous rappelons l'importance d'un renforcement des consultations et de la coopération entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales, avec lesquelles nous devons organiser des réunions consultatives. Cela est conforme aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 170 du Document final du Sommet mondial de 2005 sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 60/1), qui prévoient que les organisations régionales pertinentes puissent être invitées à participer aux séances publiques et privées du Conseil de sécurité, le cas échéant.

Nous rappelons les trois droits qu'ont tous les États Membres au titre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, et singulièrement de ses articles 37 et 39, en ce qui concerne la participation aux séances publiques. Nous saluons les efforts du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, mais nous espérons encore voir le détail de ses activités, de ses conclusions et de ses recommandations sur la réforme des méthodes de travail du Conseil repris dans le rapport annuel présenté par le Conseil à l'Assemblée générale, afin que tous les États Membres puissent participer et contribuer à ces recommandations et à ces conclusions.

Pour finir, nous sommes très conscients de l'importance d'une coordination et d'une complémentarité entre les divers organes de l'ONU, le cas échéant, à commencer par la coordination entre les présidents du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il ne faut en aucune circonstance, toutefois, laisser empiéter sur

le mandat et les prérogatives exclusifs de ces organes s'agissant de l'examen objectif des points de l'ordre du jour et des mesures prises à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'organisation de ce débat et de votre document de réflexion (S/2011/726, annexe), fort utiles l'un et l'autre et qui témoignent de l'engagement que n'a cessé de montrer le Portugal, sous votre présidence, en faveur d'une ouverture et d'une transparence plus grandes des travaux du Conseil de sécurité. Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Malaisie est fermement convaincue de l'importance que revêt la réforme du Conseil de sécurité pour permettre à celui-ci d'être en phase avec les réalités du monde d'aujourd'hui, et d'affronter les différents défis et menaces à la paix et à la sécurité internationales avec plus d'efficacité et de compétence. À cet égard, il convient, à notre sens d'appliquer les principes de la transparence, de l'interaction plus fréquente avec les non-membres, de la cohérence et de l'efficacité à tout l'éventail des activités du Conseil de sécurité, y compris la mise en œuvre de ses résolutions.

Ma délégation note avec beaucoup de satisfaction que plusieurs des mesures énoncées dans le document S/2010/507 en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil sont déjà mises en œuvre actuellement. Nous espérons prendre part à davantage de débats interactifs, du type de celui de la présente séance, qui sont de nature, selon nous, à donner l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures.

Je voudrais d'abord faire part des vues de ma délégation sur la question de la transparence des travaux du Conseil de sécurité, et en particulier des sanctions. La Malaisie se félicite de la nouvelle amélioration apportée aux procédures et aux méthodes de travail du Conseil de sécurité en ce qui concerne le cadre des sanctions. Cependant, en dépit du très grand respect que nous avons pour la primauté des résolutions du Conseil, les principes élémentaires de la justice exigent que les résolutions élaborées au titre des pouvoirs conférés par le Chapitre VII prennent en compte le droit naturel des personnes et des entités d'être informées, d'être entendues et d'être représentées. Ainsi, même s'il convient d'offrir toujours une assistance aux États tiers qui sont touchés indirectement par les sanctions imposées, il faut également protéger les droits des personnes visées par les sanctions, conformément aux principes du droit international.

À cet égard, la Malaisie tient à exprimer sa profonde préoccupation vis-à-vis du processus d'inscription d'entités et de personnes sur les listes de sanctions, en application de diverses résolutions du Conseil de sécurité. Ces vives inquiétudes sont liées au refus de certains comités de sanctions, et par extension du Conseil de sécurité, de communiquer certaines informations relatives aux mesures de sanction qui touchent la Malaisie.

Ma délégation prend également note des progrès qui ont été réalisés en matière de procédure pour garantir la transparence de certains régimes de sanctions, grâce à l'introduction de mécanismes permettant de radier automatiquement de la liste les requérants, à moins que le comité de sanctions concerné ne prenne expressément la décision de maintenir leur nom sur la liste. Toutefois, nous estimons qu'il faudrait accroître encore la transparence et l'équité des processus d'inscription et de radiation, pour que ceux-ci soient conformes aux principes fondamentaux de la justice naturelle et de l'état de droit.

Quand ils rejettent les demandes de radiation présentées par les individus, les comités doivent impérativement informer les États Membres ou les individus concernés des motifs de ce rejet. Il ne suffit pas pour le comité de « faire tout son possible » pour communiquer les motifs pour lesquels il n'accède pas à la demande de radiation, surtout que des efforts encore plus considérables ont été déployés pour mettre en place les régimes de sanctions puis les imposer celles-ci à des personnes et des entités données.

Il n'est pas dans l'intérêt du Conseil que les demandes de radiation soient rejetées sous prétexte de raisons de sécurité, alors que les motifs réels de ce refus sont politiques. Après tout, les comités de sanctions sont des organes politiques, et non des organes judiciaires indépendants et impartiaux. Mais si ces comités de sanctions jugent que pour des raisons de sécurité, les processus de prise de décisions ne peuvent pas être transparents, je crains que les processus fassent facilement l'objet d'abus de la part des membres du Conseil.

Je voudrais aussi évoquer brièvement la question de l'accroissement des contacts entre le Conseil de sécurité et les non-membres, ainsi que les autres organes de l'ONU. Ma délégation estime que les exposés faits au Conseil par les représentants spéciaux, les chefs de missions des Nations Unies, les présidents de la Commission de consolidation de la paix et des formations pays et le Secrétariat sont utiles, parce qu'ils rendent compte de la situation réelle sur le terrain. À ce titre, nous voudrions encourager plus de transparence dans le cadre de ces exposés faits au Conseil, et proposer que les pays non membres du Conseil soient autorisés à y assister sans avoir le droit d'intervenir. Non seulement cela permettrait de susciter plus d'intérêt parmi les États Membres à l'égard de nombreuses questions, mais donnerait également aux non-membres du Conseil l'occasion de comprendre les sujets dont le Conseil est saisi et ses opinions, ce qui réduirait ainsi autant que possible les spéculations politiques pouvant provoquer des malentendus chez les États non-membres du Conseil.

Pour terminer, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour la façon exemplaire dont vous avez dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de novembre, ce qui en soi est une preuve de ce que les méthodes de travail ont été réformées. Nous prenons acte, Monsieur, des séances d'information que vous avez organisées à l'intention de la presse, de vos communications constantes aux États non membres sur les travaux du Conseil et de votre respect des travaux de l'Assemblée générale.

Ma délégation se félicite également d'avoir eu la possibilité de participer à deux débats publics au cours de ce mois. Ce mois-ci, nous avons constaté que le Conseil a fait preuve de plus de transparence et d'esprit de dialogue, et nous espérons que cette tendance se confirmera dans les mois et les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

M. Chua (Singapour) (*parle en anglais*) : Je remercie le Portugal d'avoir convoqué cet important débat, et je tiens à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, de votre leadership. Singapour s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Suisse au nom du groupe des cinq petits États (S-5).

Les appels lancés en faveur de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité et les raisons qui sous-tendent ces appels retentissent depuis longtemps au Conseil et à l'Assemblée générale. Si des progrès ne sont pas réalisés, le Conseil de sécurité et l'ONU en général risquent d'avoir l'air d'un disque rayé pour le reste du monde. Pour garder sa pertinence, le Conseil doit, par la réforme de ses méthodes de travail, faire en sorte d'être responsable, transparent, ouvert et efficace.

Or, ces appels répétés sont restés lettre morte. Les progrès pour réformer les méthodes de travail demeurent inégaux et lents. Certains diront que le Conseil ne doit pas marcher au pas de l'Assemblée générale, puisqu'il est maître de ses procédures. Cependant, le fonctionnement efficace du Conseil a un impact direct non seulement sur les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil, mais aussi sur chaque État Membre ayant un intérêt dans la paix et la sécurité internationales. Si le Conseil agit dans l'intérêt de tous les États Membres, il doit être disposé à établir un dialogue franc et ouvert et créer un cycle vertueux d'échanges et de prise de décisions efficace.

Dans cet esprit, nous, les États du S-5, avons inclus dans notre projet de résolution des propositions spécifiques sur les moyens de renforcer l'autorité et l'efficacité du Conseil. Je voudrais mentionner l'une de ces propositions, qui est étroitement liée à la question de l'inclusion.

La complexité croissante des défis mondiaux d'aujourd'hui signifie que le Conseil doit tenir compte de nombreux facteurs et acteurs, s'il veut relever ces défis de façon globale. Par exemple, lorsqu'il examine les mandats de maintien de la paix, il lui faut systématiquement tenir compte des éléments liés à la consolidation de la paix. Le Conseil pourrait inviter périodiquement les présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix à participer aux discussions pertinentes. Il serait également souhaitable que le Conseil invite les États Membres à donner leur avis sur leur capacité d'appliquer ses décisions.

D'aucuns répondront que le nombre croissant de débats publics au Conseil est une preuve que ses méthodes de travail ont été réformées. Toutefois, en soi, les débats publics ne renforcent pas nécessairement le respect du principe de responsabilité, la transparence, l'ouverture ou l'efficacité du Conseil. Étant donné que leurs conclusions sont souvent préparées à l'avance, on voit difficilement comment les débats publics peuvent permettre aux États Membres de mieux comprendre les

délibérations du Conseil ou au Conseil de tirer parti des vues exprimées par les États Membres.

Pour être franc, ces soi-disant débats publics semblent être un ersatz d'un véritable dialogue entre le Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres. Le Conseil et l'Assemblée générale ne peuvent pas continuer à communiquer aussi inefficacement. Si nous ne parvenons pas à nous comprendre, nous ne serons pas en mesure de donner au monde les messages forts et cohérents dont il a tant besoin aujourd'hui.

De toute évidence, nombreux sont les problèmes liés aux méthodes de travail qui doivent être réglés. Nous devons établir un dialogue assidu et sincère entre le Conseil et l'ensemble des États Membres sur les méthodes de travail afin de nous aider à faire le point pour voir où nous en sommes, à examiner ce qu'il reste à faire et à décider des mesures supplémentaires à prendre. Le S-5 est disposé à collaborer constructivement avec le Conseil dans cet effort important.

Le monde traverse une période de transition et de transformation profondes. Nous sommes à un point d'inflexion. Le Conseil de sécurité doit s'adapter à un environnement géostratégique en constante évolution. Même si la solution par excellence que nous attendons tous est bien entendu une réforme du Conseil de vaste portée, ses méthodes de travail doivent être améliorées dès maintenant. Sinon, le Conseil et l'Organisation des Nations Unies risquent de devenir comme un disque rayé. En cette ère placée sous le signe des télécommunications et des réseaux, le Conseil et l'ONU devraient utiliser une plate-forme numérique, et non une platine analogique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer ma gratitude pour avoir convoqué cette importante séance et pour le document de réflexion que vous avez fait distribuer afin de faciliter la mise en œuvre de la note S/2010/507 relative aux méthodes de travail du Conseil de sécurité. Tout en associant ma délégation à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais évoquer et souligner les points suivants.

La République islamique d'Iran attache beaucoup d'importance à la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité en vue de renforcer le rôle de celui-ci dans la promotion des buts et principes des Nations Unies, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le règlement pacifique des différends, ainsi que pour ce qui est de développer des relations amicales entre États et faire respecter la primauté du droit, en tenant compte des intérêts de tous les États Membres de l'ONU.

L'une de nos principales préoccupations a trait au fait que certains membres puissants du Conseil de sécurité ont par trop tendance à recourir à l'usage illégal ou à la menace de la force pour promouvoir leurs intérêts en employant des pratiques obsolètes, continuant ainsi de mettre en péril la paix et la sécurité internationales et de porter atteinte aux principes fondamentaux de l'ONU et du droit international. Le débat sur la réforme du Conseil de sécurité et ses méthodes de travail pourrait bien servir de plateforme aux États Membres afin qu'ils passent en revue et renouvellent leur engagement envers les nobles principes consacrés par la Charte et les organes principaux de l'ONU, qui sont censés promouvoir des relations internationales pacifiques entre les États.

Comme le souligne à juste titre le document de réflexion qui figure à l'annexe du document publié sous la cote S/2011/726, l'on continue de s'interroger au premier chef sur l'absence d'amélioration s'agissant des trois domaines cruciaux et corrélés que sont l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil et les échanges avec les États non membres du Conseil, dans le but de trouver des moyens d'améliorer tous ces aspects. Je voudrais m'attarder sur ces lacunes et faire quelques suggestions pratiques, comme suit.

Premièrement, au titre de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité devrait agir au nom des États Membres. En réalité, non seulement les décisions du Conseil reflètent de moins en moins les souhaits et les vues de l'ensemble des Membres de l'Organisation, mais elles ne représentent même pas l'opinion véritable de ses propres membres.

Deuxièmement, malgré les exigences énoncées dans les propres décisions du Conseil concernant ses méthodes de travail, y compris celles figurant dans le document S/2010/507, qui, par exemple, requièrent que, lors de l'élaboration des résolutions, des déclarations présidentielles et des déclarations à la presse, notamment, le Conseil organise des consultations avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les États Membres intéressés, y

compris ceux qui sont directement impliqués ou particulièrement touchés, il est néanmoins fréquent que les États Membres de l'Organisation, même les pays concernés, soient tenus dans l'ignorance totale des négociations portant sur des résolutions ou des déclarations qui les touchent directement. Ne parlons pas de leurs vues qui ne sont mêmes pas sollicitées au sujet des documents finals du Conseil. C'est également le cas pour les membres non permanents, souvent confrontés à des négociations secrètes entre quelques membres permanents sur des questions importantes.

Troisièmement, le recours rapide et abusif au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et la menace ou l'emploi de sanctions dans certains cas alors même qu'une action n'est pas nécessaire, sont d'autres éléments perturbants qui sapent la crédibilité et la légitimité des décisions du Conseil.

Quatrièmement, le régime de sanctions du Conseil de sécurité doit être réexaminé. Les sanctions ne doivent être imposées que dans le respect le plus strict des buts et principes consacrés par la Charte, et le Conseil doit éviter d'outrepasser ses compétences ou d'agir en violation des principes du droit international.

Pour accroître la transparence de ses travaux, parvenir à une approche équilibrée dans ses échanges avec les non-membres du Conseil et améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail, le Conseil doit s'employer sérieusement à combler les lacunes précitées et tenir compte des dispositions pertinentes de la Charte, ainsi que des résolutions qui clarifient sa relation avec l'Assemblée générale et les autres organes de l'ONU. En l'occurrence, l'empiètement de plus en plus marqué du Conseil de sécurité sur les prérogatives d'autres organes principaux de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires, ainsi que les organes techniques tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique, préoccupe particulièrement les États Membres.

L'incapacité du Conseil à améliorer suffisamment ses méthodes de travail et processus décisionnels a donné lieu à une situation dans laquelle nous observons un recul de la confiance que l'opinion publique internationale accorde à cet organe important. Il ne fait aucun doute que l'impartialité, la transparence et l'équité sont les principes clefs sur lesquels le Conseil de sécurité doit fonder son approche lorsqu'il s'acquitte des responsabilités que lui a confiées la Charte. Il convient de ne ménager aucun effort pour rendre le Conseil plus démocratique, plus représentatif et plus responsable. Ma délégation se tient prête à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Grauls (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui au nom des Pays-Bas et de la Belgique. Tout d'abord, je voudrais remercier le Portugal qui, en tant que Président du Conseil pour ce mois, a organisé le présent débat. Il m'évoque un autre débat que j'ai eu l'honneur de présider, en août 2008, consacré au même thème (voir S/PV.5968). Nous voudrions également remercier la Bosnie-Herzégovine et le Japon d'avoir dirigé les travaux sur cette question en 2011 et auparavant.

Ces dernières années, les méthodes de travail du Conseil de sécurité ont connu des améliorations concrètes et encourageantes. Le document de réflexion établi par votre délégation (S/2011/726, annexe), Monsieur le Président, est d'ailleurs très clair là-dessus, et à juste titre. Les débats sur les méthodes de travail ont déjà commencé à porter des fruits. Il est bon de nous rappeler que le Conseil opère aujourd'hui selon des méthodes de travail différentes, meilleures et plus transparentes qu'auparavant. Il y a donc eu des progrès, il y a des progrès et, espérons-le, il continuera d'y avoir des progrès, même s'il ne s'agit que de progrès modestes. Les Pays-Bas et la Belgique voudraient féliciter les membres permanents autant que les membres élus qui se sont succédé au Conseil pour les efforts consentis à cet égard.

Les Pays-Bas et la Belgique tiennent à souligner cette évolution, parce que nous ne voulons pas que la poursuite de l'amélioration des méthodes de travail soit prise en otage par l'absence de progrès dans le débat plus général sur la réforme du Conseil de sécurité. En d'autres termes, nous ne voulons pas que le débat sur les méthodes de travail soit brutalement abandonné au prétexte qu'aucune évolution ni aucun progrès ne sont enregistrés dans les autres volets du programme de réforme du Conseil de sécurité dont l'Assemblée générale est actuellement saisie.

Le document de réflexion invite les Membres de l'ONU à formuler des propositions des mesures concrètes qui permettraient d'accroître la transparence et l'efficacité des travaux du Conseil et de renforcer les échanges avec tous les États Membres, et, ainsi contribuer à l'amélioration du fonctionnement courant

du Conseil de sécurité. Les Pays-Bas et la Belgique ont des idées très concrètes à proposer à cet égard, étant entendu que ces idées, si elles étaient mises en œuvre, ne porteraient pas atteinte au pouvoir décisionnel du Conseil de sécurité. Les Pays-Bas et la Belgique tiennent à respecter pleinement les pouvoirs du Conseil de sécurité et de ses membres, qu'ils soient permanents ou élus, tels que consacrés par la Charte.

Premièrement, nous voudrions encourager les présidences mensuelles du Conseil à prendre, dans la limite de leurs pouvoirs, toutes les mesures qui permettront d'accroître la transparence et l'efficacité des travaux du Conseil et de renforcer ses échanges avec tous les États Membres de l'Organisation. Ces derniers temps, des présidences inventives et créatives ont pris des mesures louables dans ce sens, mesures qui mériteraient d'être institutionnalisées. On compte désormais davantage de séances d'information, de débats publics, de réunions organisées selon la formule Arria et de dialogues interactifs officieux. Cela est très apprécié par l'ensemble des États Membres. Cette approche moderne des méthodes de travail renforce non seulement les échanges avec les États Membres, mais également la possibilité d'échanger avec les organisations régionales, la société civile et les personnes intéressées.

Deuxièmement, les Pays-Bas et la Belgique estiment que l'on peut encore améliorer les choses, s'agissant notamment des débats portant spécifiquement sur un pays. Il incombe au Conseil de sécurité de débattre des défis auxquels les pays spécifiques sont confrontés. Cela étant, il peut arriver que le pays concerné ne soit pas invités à ces débats alors que leur présence importe vraiment.

Un moyen d'accroître la transparence et l'ouverture des travaux du Conseil de sécurité serait d'inviter les pays sur lesquels les débats portent mais qui ne sont pas membres du Conseil, afin qu'ils contribuent aux débats du Conseil au moment où cela importe réellement, et selon une formule qui sera décidée au cas par cas. Ce faisant, le Conseil de sécurité donnerait à certains pays une occasion juste et honorable de faire valoir leurs points de vue. Après avoir entendu le pays en question, le Conseil de sécurité peut encore examiner les questions en jeu dans le cadre d'un débat restreint entre ses propres membres sans que le pays concerné n'ait besoin d'être présent. Il en va de même pour les présidents des formations par pays de la Commission de consolidation de la paix qui pourraient également contribuer encore plus efficacement aux délibérations du Conseil sur le pays figurant à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Une réflexion similaire peut être menée sur le besoin d'interaction accrue entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et le Secrétariat. Ce type d'échanges serait particulièrement bienvenu avant le déploiement et après le retour de missions d'évaluation techniques.

Troisièmement, la notion de paix et de sécurité a de nos jours une portée beaucoup plus large qu'il y a 65 ans. Ces dernières années, les débats du Conseil de sécurité ont porté sur les changements climatiques, la criminalité internationale, le terrorisme, la piraterie, les maladies, les ressources naturelles et d'autres problèmes dits « nouveaux » qui ont des incidences négatives sur la paix et la sécurité internationales. Nous encourageons le Conseil à mener des consultations encore plus larges que par le passé.

Quatrièmement, les Pays-Bas et la Belgique sont convaincus que les méthodes de travail des organes subsidiaires pourraient être plus inclusives et plus transparentes. Ces organes préparent les décisions du Conseil et ne peuvent donc que tirer profit d'avis d'experts extérieurs à leur niveau.

Je voudrais donner un exemple. Le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, actuellement, présidé par l'Allemagne, a donné accès à ses débats aux présidents des formations par pays de la Commission de consolidation de la paix parce que des problèmes tels que les enfants soldats et la violence sexiste à l'encontre d'enfants sont, trop souvent, courants dans les pays qui figurent à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Cette pratique consistant à donner accès à un organe subsidiaire devrait être généralisée et adoptée en tant que règle générale par tous les organes subsidiaires, selon que de besoin.

Les Pays-Bas et la Belgique ont joué un rôle actif dans le débat sur une réforme plus large du Conseil de sécurité. Je pense que la déclaration que nous avons faite lundi dernier lors du premier échange de vues de la huitième série de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité a clairement montré notre solide engagement commun en faveur de la réforme du Conseil de sécurité sous tous ses aspects.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité est de toute évidence un aspect des négociations intergouvernementales en cours à l'Assemblée générale, autant qu'une question examinée par ce Conseil.

(*l'orateur poursuit en français*)

Enfin, comme d'autres l'ont déjà fait avant moi, je voudrais également féliciter le Président pour la façon dont il a présidé ce Conseil tout au long du mois de novembre. Il s'est acquitté de cette bien lourde tâche avec beaucoup d'autorité et beaucoup d'élégance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je me joins à l'Ambassadeur de la Belgique pour féliciter le Président du Conseil de ce mois-ci et le remercier, en particulier d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

La Nouvelle-Zélande a longtemps affirmé qu'il fallait non seulement modifier la composition du Conseil de sécurité, il mais aussi procéder d'urgence à une vaste réforme de ses méthodes de travail. Comme l'a souligné l'Ambassadeur de Belgique, une réforme ne doit pas être l'otage d'une autre. Cela découle de notre conviction que, comme le Conseil tire ses pouvoirs de la Charte, il doit rendre des comptes aux 193 États Membres qui adhèrent à la Charte. Les valeurs et principes qu'il doit défendre sont nos valeurs et nos principes; la paix et la sécurité mondiales qu'il défend sont notre paix et notre sécurité; et ses succès et, de fait, ses échecs dans l'accomplissement de son mandat ont des conséquences profondes pour nous tous.

Pour l'écrasante majorité des États Membres qui ne sont pas membres du Conseil – ceux qui attendent derrière la porte – ses méthodes de travail ont une incidence sur leur aptitude à comprendre ses travaux et à y contribuer. Par voie de conséquence, elles portent directement atteinte à l'efficacité et la légitimité du Conseil lui-même. Tous les États ont intérêt à ce que ces méthodes de travail soient transparentes, inclusives et efficaces, et lorsqu'elles font l'objet d'un débat, nous avons tous le droit de faire entendre nos voix et d'être écoutés.

La Nouvelle-Zélande se félicite donc du débat d'aujourd'hui, qui est le quatrième sur cette question depuis 1994. Depuis lors, des améliorations considérables ont été apportées aux méthodes de travail du Conseil, notamment grâce aux notes du Président S/2006/507 et S/2010/507. Nous nous félicitons de ces changements. Les débats d'aujourd'hui donnent une occasion d'examiner les progrès enregistrés et de mettre en lumière les domaines dans lesquels d'autres améliorations peuvent être apportées. Faute de temps, je n'en évoquerai que quatre.

Premièrement, nous reconnaissons l'importance des mesures énoncées dans la note S/2010/507, mais il faut encore que ces mesures soient mises en œuvre de manière plus cohérente et plus sérieuse. Cela contribuerait substantiellement au renforcement de la transparence, de l'inclusivité et de la qualité des délibérations du Conseil. À cette fin, nous devons toutefois remettre en question la culture traditionnelle du Conseil et faire évoluer radicalement des mentalités tenaces.

À cette fin, il faut que les séances du Conseil, quelle que soit leur forme, soient, autant que possible, publiques, et lorsque ce n'est pas le cas, que cela soit justifié par des raisons claires et impérieuses – de préférence énoncées publiquement. Cela signifie qu'il faut accroître la participation à ces séances et qu'il faut donner des possibilités réelles aux États non membres de contribuer aux délibérations du Conseil pendant tout le processus de prise de décisions. Cela signifie aussi qu'il faut assurer des échanges plus opportuns, plus cohérents et plus productifs avec les États non membres qui ont un intérêt légitime dans ses délibérations, en particulier les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et les pays qui figurent en fait à l'ordre du jour du Conseil. Une manière d'y parvenir serait d'avoir davantage de recours à des modalités plus novatrices telles que les dialogues interactifs officieux.

Cela signifie également qu'il faut plus rapidement et plus fréquemment partager les projets de documents avec les États non membres du Conseil et donner aux parties concernées davantage de possibilités de contribuer à l'établissement de ces documents. Cela signifie qu'il faut encourager des débats plus constructifs et plus interactifs entre les membres du Conseil eux-mêmes. Et surtout, cela signifie que la transparence et l'inclusivité doivent devenir un réflexe. La transparence et l'inclusivité devraient être la règle dans les travaux du Conseil, pas l'exception.

Le changement d'état d'esprit requis aux fins d'une mise en œuvre plus cohérente et plus sérieuse

des recommandations figurant dans la note S/2010/507 prendra du temps, mais l'existence d'un processus plus systématique de suivi des progrès réalisés dans cette mise en œuvre faciliterait considérablement les choses. Pour commencer, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure devrait envisager d'élaborer d'un plan d'action concret fixant des objectifs et des critères clairs aux fins de la mise en œuvre. Un tel plan pourrait servir de base à des rapports intérimaires réguliers, s'inscrivant peut-être dans le cadre du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale. Dans l'idéal, ces rapports seraient fondés sur les futurs débats publics au Conseil et en retour les alimenteraient.

Deuxièmement, nous devons passer en revue les conventions actuelles du Conseil qui font obstacle à une répartition optimale et équitable des tâches et des responsabilités. Par exemple, les conventions selon lesquelles seuls les cinq membres permanents désignent les présidents des organes subsidiaires, les présidences ne peuvent être assurées que par des membres élus et les cinq membres permanents prennent toujours l'initiative de la présentation de résolutions portant sur des pays déterminés n'ont pas de justification manifeste et devraient être supprimées.

Troisièmement, nous devons veiller à ce que le Conseil s'appuie plus efficacement sur l'expertise d'acteurs extérieurs compétents et à ce qu'il coordonne ses activités avec eux. Nous exhortons le Conseil à faire fond sur les mesures positives récentes visant à accroître les échanges constructifs avec la Commission de consolidation de la paix, en particulier avec les présidents de ses formations par pays, et avec des organisations régionales et sous-régionales. Il conviendrait aussi d'envisager d'étendre ces échanges à d'autres acteurs pertinents. Ces échanges n'empiéteront pas nécessairement sur les pouvoirs et prérogatives du Conseil. De fait, bien menés, ces échanges pourraient accroître la qualité et la légitimité de ses délibérations.

Quatrièmement, nous devons revoir la pratique actuelle en ce qui concerne l'utilisation du droit de veto. Les vues de la Nouvelle-Zélande sur cette question sont bien connues, et elles sont demeurées les mêmes depuis qu'avec d'autres États, nous avons imposé un vote sur son inclusion dans la Charte en 1945. Le veto confère un pouvoir vraiment redoutable. Une plus grande transparence concernant les circonstances dans lesquelles les détenteurs de ce droit envisagent de l'exercer et des explications plus claires quant à son utilisation effective permettraient de rassurer d'autres États en leur garantissant que les détenteurs de ce pouvoir l'exercent de manière responsable.

Un accord sur un code de conduite informel serait utile à cet égard. Le Représentant permanent adjoint de l'Espagne l'a décrit comme étant des obligations de moyens, et nous y souscrivons.

Ceux qui ont le privilège et la responsabilité de siéger au Conseil de sécurité, qu'ils soient membres permanents ou non permanents, ne peuvent s'acquitter efficacement de leurs tâches qu'avec l'appui et la coopération de tous les autres États Membres – ces mêmes États qui élisent des membres non permanents et dont l'attachement à la Charte sert de fondement à l'autorité et à la légitimité du Conseil. Nous, États non membres – les « P-178 » – avons beaucoup à apporter aux travaux du Conseil, et nous sommes en droit de demander plus de transparence, de véritables possibilités de participer et, surtout, une prise de décision efficace du Conseil.

La Nouvelle-Zélande reconnaît que les méthodes de travail du Conseil de sécurité ont été véritablement améliorées depuis le premier débat public en 1994, et nous félicitons, de nouveau, ceux qui en sont à l'origine. Il est dans notre intérêt à tous de continuer ce travail en faisant en sorte que les débats d'aujourd'hui se traduisent par des mesures plus significatives et une pratique plus cohérente.

Après tout, ce Conseil n'a pas été créé que pour cinq membres permanents. Ce n'est pas non plus un Conseil provisoire pour ses membres non permanents. C'est aussi notre Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je pense que les membres le savent déjà, mais j'ai décidé de prendre la parole en dernier afin d'être en mesure d'intégrer dans mon intervention les suggestions et les commentaires qui ont été faits aujourd'hui.

La large participation à ce débat démontre, à mon sens, que la question des méthodes de travail du Conseil de sécurité nous intéresse tous. S'il revient au Conseil de sécurité d'adopter son propre règlement intérieur, les questions concernant son efficacité, sa transparence et ses échanges avec l'ensemble des Membres de l'Organisation concernent tous les États Membres.

C'est pourquoi des débats comme celui-ci, qui sont ouverts à tous les Membres, sont d'une importance cruciale. Ils permettent au Conseil d'évaluer régulièrement ses pratiques et de savoir dans quelle mesure elles répondent aux objectifs, tout en nous offrant une excellente occasion de recueillir les précieuses contributions de tous les États Membres sur les moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil.

Notre objectif commun est d'accroître la transparence et l'efficacité des travaux du Conseil et de renforcer les échanges avec les États non membres du Conseil. Il s'agit d'une préoccupation essentielle et non formelle. La question est de savoir comment faire du Conseil un organe plus fonctionnel et plus efficace qui utilise mieux son temps et ses ressources, et ce, avec la pleine participation de tous ses membres, et comment accroître son influence générale en tant qu'organe principal qui agit au nom de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en le rapprochant de ceux-ci. La question est, en définitive, de savoir comment consolider l'autorité du Conseil grâce à une plus grande responsabilité, une meilleure compréhension de ses décisions et un processus décisionnel plus ouvert, plus participatif et plus efficace.

Ces dernières années, le Conseil a fait beaucoup pour améliorer ses méthodes de travail, comme cela a été dit plusieurs fois aujourd'hui, notamment par l'intermédiaire de son Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. La note 507 (S/2010/507) se penche sur plusieurs mesures importantes qui ont été prises pour améliorer les pratiques du Conseil. Le Portugal salue les efforts des délégations du Conseil qui ont permis l'adoption l'année dernière de ce document important. Nous tenons à souligner en particulier le leadership du Japon dans ce travail méticuleux.

Il importe maintenant de faire en sorte que ces efforts collectifs n'aient pas été faits en vain. Nous devons être plus déterminés à suivre la mise en œuvre des nouvelles pratiques dont il a été convenu concernant les méthodes de travail et évaluer leur impact sur les objectifs recherchés de transparence et d'efficacité accrues et d'échanges renforcés avec tous les Membres de l'Organisation.

Des améliorations sont toujours possibles, et nous nous félicitons, à cet égard, des contributions de tous les États Membres. Je tiens aussi à reconnaître le rôle de chef de file du Groupe des cinq petits pays qui a travaillé inlassablement, ces dernières années, pour nous faire des propositions utiles en vue d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Quant à la transparence, le Conseil a, selon nous, poursuivi au cours de l'année écoulée la multiplication de séances publiques. Des séances d'information publiques ont été régulièrement organisées, permettant aussi aux États non membres du Conseil de prendre connaissance d'informations utiles sur plusieurs situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Les consultations sont certes utiles pour mieux préparer les décisions du Conseil, mais nous pensons que des efforts doivent encore être faits pour ne pas y avoir recours si souvent et les organiser seulement lorsqu'il est strictement nécessaire, en tant que cadres informels et privés – ce qu'elles sont en effet – pour aider à dégager un consensus et à accélérer le processus de décision.

Les séances mensuelles d'information organisées par les Présidents, dont les débats de synthèse, devraient être encouragées. Cette observation a aussi été faite par les représentants du Guatemala, de l'Égypte, du Costa Rica et de l'Espagne, en évoquant l'exemple donné récemment par le Brésil. Nous avons l'intention de poursuivre cette pratique et de tenir, comme il est annoncé dans le *Journal*, un débat de synthèse officieux de la présidence portugaise demain à 16 h 30 avec l'ensemble des Membres. Il s'agit de pratiques utiles tant pour accroître la transparence que pour renforcer les échanges avec tous les États Membres, et il est encourageant qu'elles soient régulièrement utilisées.

Un rôle plus actif de la part des Présidents du Conseil devrait, toutefois, être encouragé afin de renforcer la visibilité du Conseil, notamment dans le cadre de ses échanges réguliers avec la presse. La contribution des présidences par des évaluations mensuelles contenant plus d'information devrait aussi être encouragée. Les évaluations sont des outils utiles qui permettent de mieux faire connaître les travaux du Conseil une fois qu'elles sont distribuées à l'ensemble des Membres. Elles doivent proposer des réflexions que les présidences jugent utiles, et non pas simplement des descriptions ne s'en tenant qu'aux faits. Il faudrait réfléchir davantage à la façon d'améliorer l'aspect analytique des évaluations, car elles constituent la source de l'introduction du rapport annuel du Conseil de sécurité. Cette observation a également été faite par de nombreuses délégations ici

aujourd'hui, dont celles de la Suisse, de l'Égypte, du Japon et du Maroc.

Quant à l'efficacité, des améliorations ont été apportées au niveau des consultations, où le travail du Conseil s'effectue en grande partie, et comme le reflète le rapport annuel du Conseil : l'abrégement des textes et l'utilisation de visioconférences sont des mesures positives prises à cet égard. Une plus grande convivialité, davantage d'échanges et moins de formalités améliorent l'efficacité de ces échanges informels, et des efforts ont été accomplis cette année à cet égard par les membres du Conseil.

Néanmoins, nous devons également nous employer à équilibrer la charge de travail dans le programme mensuel. De nombreux mois sont surchargés, avec des délais de présentation de rapports qui se chevauchent et des mandats devant, en même temps, être prorogés; il faudrait réfléchir de nouveau à la façon dont le Conseil peut traiter les affaires récurrentes sans qu'il n'y consacre tout son temps, lui laissant peu de marge pour réagir aux crises qui surviennent et pour s'acquitter, avant tout, de son rôle dans le domaine de la prévention des conflits.

Des réflexions sont faites à ce sujet dans le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, comme l'a indiqué le représentant de la Bosnie-Herzégovine au début du débat. Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Ivan Barbalić pour son rôle de chef de file en tant que Président du Groupe de travail informel.

Pour ce qui est du fonctionnement courant interne du Conseil, davantage d'efforts devraient être consentis pour améliorer les échanges d'informations entre tous les membres et promouvoir une plus large participation et davantage d'initiative dans son processus décisionnel interne. À notre sens, cela renforcerait à la fois l'efficacité du Conseil mais également sa légitimité en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies; plusieurs délégations y ont fait référence ici, dont notamment la délégation indienne.

Davantage d'efforts doivent être faits au sujet des séances publiques pour améliorer leur efficacité. Les déclarations des délégations sont généralement trop longues. Les débats publics en particulier prennent trop de temps. Il faut s'employer davantage à circonscrire nos déclarations, tant les membres que les non-membres du Conseil, et nous devons respecter le temps imparti. Les notes de réflexion sur les questions devant être abordées sont des outils utiles à cet égard.

S'agissant des échanges avec les États non membres du Conseil, le Conseil a continué à profiter des consultations pour avoir des dialogues interactifs, qui se sont toujours avérés très utiles du fait que différents acteurs étaient entendus dans un cadre informel, et dans le but d'aider le Conseil dans son processus de décision. Cette tendance devrait être encouragée. Les réunions selon la formule Arria continuent également d'être organisées. Ces nouveaux formats profiteront certainement énormément aux travaux du Conseil, en promouvant l'interaction au niveau informel, en renforçant le dialogue et en améliorant l'échange d'informations. Nous pensons que nous pourrions y avoir recours plus fréquemment. Les tours d'horizon avec le Département des affaires politiques sont maintenant organisés régulièrement et se sont avérés utiles du point de vue de la prévention des conflits, et je tiens à remercier la présidence britannique d'en avoir eu l'initiative. Les réunions avec les Représentants spéciaux du Secrétaire général se sont aussi révélées utiles aux travaux du Conseil, comme certaines délégations l'ont souligné ici aujourd'hui.

Les débats, en particulier les débats publics, pourraient permettre une plus grande interactivité. Lorsque le Conseil décide de tenir un débat public, l'objectif est d'entendre l'ensemble des Membres et de reprendre, le cas échéant, les contributions pertinentes dans les documents finals – et non de parler en premier, se prononcer sur le document final et entendre ensuite les autres Membres de l'Organisation. Des améliorations peuvent indéniablement être faites à ce sujet, et également pour ce qui est de renforcer les échanges, circonscrire davantage les interventions et les abréger, et ainsi donner un véritable sens au concept même des débats publics du Conseil. Ce point, on s'en souviendra, a été soulevé par certaines des délégations ici présentes, notamment les délégations mexicaine, slovène et marocaine.

Que pouvons-nous faire d'autre? Nous pouvons certainement continuer à intensifier la mise en œuvre de la note 507 dans tous ses aspects. Le Secrétariat a un rôle central à jouer pour appuyer les présidences et rappeler aux délégations d'utiliser les différents instruments dont il a été convenu dans cette note.

Je voudrais également mettre en relief certaines des propositions utiles qui ont été avancées ici aujourd'hui. S'agissant du rapport annuel, les Membres pourraient demander davantage d'informations analytiques ainsi que des informations sur les méthodes

de travail du Conseil. À notre avis, nous pourrions tirer un plus grand profit de la présentation du rapport annuel à l'Assemblée générale; c'est pourquoi nous nous félicitons de la décision prise par le Président de consacrer entièrement le débat de cette séance au rapport annuel du Conseil. Mais nous pensons que ces présentations pourraient également s'améliorer en portant sur des aspects précis des travaux du Conseil qui avaient pris une importance accrue durant l'année précédente. Encore une fois, les présidences devraient avoir une plus grande marge de manœuvre dans la rédaction de leur présentation des rapports.

Il y a encore du travail à faire pour établir des relations plus étroites entre le Conseil et d'autres organes, telle la Commission de consolidation de la paix, notamment pour ce qui est du travail informel réalisé de concert avec les présidents des formations pays et le Président du Conseil économique et social. Nous partageons l'avis des délégations – brésilienne, luxembourgeoise et suisse – qui ont évoqué l'utilité d'une telle interaction. La nécessité de réfléchir davantage au rôle du Comité d'état-major a également été encouragée.

Quelques propositions importantes ont également été faites quant à la nécessité d'assurer une plus grande transparence dans les travaux des organes subsidiaires et dans la sélection et l'indépendance des groupes d'experts, et quant à la nécessité d'une plus grande inclusivité dans le processus menant à l'élection des présidents des organes subsidiaires. Nous devons également réfléchir davantage à la mise en œuvre de la note présidentielle S/2006/507 sur les travaux des organes subsidiaires qui a été le résultat de plusieurs années de travail de l'ancien Groupe de travail sur les sanctions. Des déclarations pertinentes, notamment de la Jordanie, du Liechtenstein, de la Nouvelle-Zélande et de l'Espagne, ont soulevé la question de l'exercice du droit de veto, apportant des contributions substantielles à ce débat.

Je voudrais faire une dernière observation pour souligner l'importance de ce débat. Le nombre et la complexité des situations que le Conseil doit suivre nécessitent une capacité de gestion de plus en plus exigeante de son programme de travail. Toutefois, dans le monde d'aujourd'hui, face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, le Conseil doit pouvoir anticiper les crises et consacrer suffisamment de temps à la prévention des conflits. À cette fin, il doit revoir constamment ses méthodes de travail afin d'accroître son efficacité et de pouvoir exercer pleinement ses responsabilités.

Personnellement, je trouve ce débat extrêmement utile, et je remercie toutes les délégations de l'intérêt qu'elles ont manifesté vis-à-vis de cette question et de la pertinence de leurs contributions qui nous encouragent à poursuivre nos efforts afin de continuer à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste, mais avant de lever la séance, et comme c'est, je l'espère, la dernière que je tiens en tant que Président du Conseil, je voudrais faire deux observations très brèves mais sincères.

La première est destinée à M. Movses Abelian et au secrétariat du Conseil de sécurité pour la manière extrêmement professionnelle et compétente et l'amabilité – voire l'affection – avec lesquelles ils nous ont aidés ce mois-ci. Ils sont non seulement le sixième membre permanent du Conseil, mais ils sont indispensables. Nous sommes très reconnaissants à M. Abelian et à son équipe de l'appui qu'ils nous ont accordé.

Ma deuxième observation est destinée aux interprètes que je remercie très sincèrement pour leur très grand professionnalisme, leur dévouement constant et leur grande patience face à nos manies. Je les remercie de tout cœur.

La séance est levée à 17 h 50.